N°DBCA-2022-042

- Membres théoriques :

- Membres en exercice :

- Membres présents : 5

- Votants :

5



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

## **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

## DON D'UN VEHICULE DESTINE A LA REFORME AU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT 76

Le 02 juin 2022, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 17 mai 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

## **ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1er Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2ème Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3<sup>ème</sup> Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5<sup>ème</sup> membre

Délibération affichée le : et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Daga 201

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Sociétale	Faire de la sécurité civile l'affaire de tous	Participer au développement d'une culture de la sécurité civile

\* \*

Vu:

le code général des collectivités territoriales.

\* \*

Le Président de l'association sportive départementale « SP 76 Multisports » a sollicité auprès du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) le don d'un véhicule réformé de type VTU au Comité Départemental Handisport 76 afin de faciliter l'acheminement des fauteuils et matériels associés sur les différents lieux de compétition et promotion dans le cadre des démonstrations de rugby-fauteuil du Dieppe UC Rugby, section Handi-Rugby.

Le Sdis 76 pourra céder au Comité Départemental Handisport 76 un véhicule de type VTU au cours du second trimestre 2023, à titre gracieux.

Au regard des éléments présentés, il vous est proposé de donner une suite favorable à cette demande et d'approuver le don du véhicule.

Les frais de transfert, ainsi que l'ensemble des futurs frais de gestion de ce véhicule, seront laissés à l'entière charge du Comité Départemental Handisport 76.

\* \*

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 03/06/2022 Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER** 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220603-DBCA-2022-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2022 Affichage : 03/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



--- -°7